



---

**CHANCELLERIE D'ÉTAT**

BUREAU DE LA

COMMUNICATION

---

## SÉANCE DU CONSEIL D'ÉTAT DU 26 MAI 2008

# Informations brèves

### **Roland Debély, nouveau président du Conseil d'Etat**

Lors de sa séance du lundi 26 mai 2008, le Conseil d'Etat a procédé à la désignation de son bureau pour la période allant du 1<sup>er</sup> juin 2008 au 31 mai 2009. C'est M. Roland Debély, chef du Département de la santé et des affaires sociales, qui succède à M. Fernand Cuche, chef du Département de la gestion du territoire, à la présidence du Conseil d'Etat. M. Jean Studer, chef du Département de la justice, de la sécurité et des finances, a pour sa part été désigné en qualité de vice-président. Elu conseiller d'Etat en avril 2005, M. Roland Debély est entré en fonction le 31 mai 2005, tout comme M. Jean Studer.

Détail des notes biographiques de M. Roland Debély à consulter sous : [www.ne.ch/neat/site/jsp/rubrique/rubrique.jsp?StyleType=bleu&DocId=10190](http://www.ne.ch/neat/site/jsp/rubrique/rubrique.jsp?StyleType=bleu&DocId=10190)

### **Affaires fédérales**

Le Conseil d'Etat a répondu à deux procédures de consultation fédérale:

#### **Modification du Code des obligations - nouvelles dispositions de protection contre les loyers abusifs**

Dans le cadre de sa réponse à la consultation relative au projet de modification du Code des obligations concernant l'introduction de nouvelles dispositions de protection contre les loyers abusifs, le Conseil d'Etat considère que la révision proposée n'est pas convaincante dans son ensemble. Le projet porte sur deux axes principaux : la fixation du loyer initial selon un système de statistiques représentatives des loyers de locaux d'habitation comparables, d'une part, et l'adaptation des loyers en cours de bail selon l'indexation à l'inflation, d'autre part. Il est ainsi proposé de supprimer le lien entre le loyer et le taux hypothécaire. Si ce projet simplifie les modes de fixation du montant du loyer, ceux-ci ne sont cependant pas définis précisément dans le projet de loi, ce qui rend difficile un examen concret de la nouvelle réglementation. Le Conseil d'Etat relève qu'on ignore en particulier comment sont élaborées les statistiques des loyers comparatifs alors qu'à l'origine, la fixation du loyer initial selon ce critère fut l'objet de vives oppositions dans les milieux intéressés.

**Contact : André Simon-Vermot, chef du Service juridique, tél. 032 889 64 40.**

#### **Accord intercantonal sur l'harmonisation des régimes de bourses d'études**

Un accord intercantonal sur l'harmonisation des régimes de bourses d'études propose d'harmoniser les 26 législations cantonales en vigueur, couvrant aussi bien le degré secondaire II que celui tertiaire. Cet accord fixe pour la première fois l'échelon national des principes et standards minimaux pour l'octroi des bourses d'études. Dans le cadre de sa réponse à la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique sur cet objet, le Conseil d'Etat note que s'il représente une amélioration du système actuel, il ne permet toutefois pas de chiffrer l'impact financier pour les cantons. Le système d'octroi

diffère en effet de manière conséquente d'un canton à l'autre. Si le canton de Neuchâtel a opté pour un système d'octroi visant une majorité de personnes, certains autres ont préféré plus cibler les bénéficiaires. Cette différence au niveau de l'octroi de l'aide financière influence de manière importante et évidente le montant des allocations versées et contribue à créer des différences notables d'un canton à l'autre pour une même formation. Le Conseil d'Etat souligne que ces différences subsisteront malgré l'entrée en vigueur de l'accord intercantonal.

**Contact : Isabel Ehrbar, cheffe de l'Office des bourses, tél. 032 889 69 02.**

## **Affaires cantonales**

### **Désignation du nouvel archiviste cantonal et de son adjointe**

Le Conseil d'Etat a désigné M. Lionel Bartolini, 33 ans, actuellement adjoint de l'archiviste cantonal, en qualité d'archiviste cantonal, chef de l'Office des archives, dès le 1<sup>er</sup> juin 2008. Et c'est Mme Christine Rodeschini, 34 ans, actuellement responsable du Département des archives audiovisuelles de la Bibliothèque publique de La Chaux-de-Fonds (DAV), qui occupera le poste d'archiviste adjointe dès le 1<sup>er</sup> septembre 2008. M. Lionel Bartolini succède à M. Alexandre Dafflon qui a pris des fonctions identiques dans le canton de Fribourg.

Originaire de Pleigne (JU), actuellement domicilié à Nidau (BE), célibataire, M. Lionel Bartolini est au bénéfice d'une licence ès lettres en histoire, anglais et sociologie de l'Université de Neuchâtel et suit actuellement une formation afin d'obtenir un Certificate of Advanced Studies de manager en fonction publique à la HEG-ARC de Neuchâtel. Après avoir notamment travaillé comme collaborateur scientifique au Fonds national suisse (FNS) de la recherche scientifique et occupé le poste d'assistant à l'Institut d'histoire de Neuchâtel, il est entré le 1<sup>er</sup> novembre 2004 au service de l'Etat en qualité d'archiviste adjoint à l'Office des archives. Dans le cadre de ses fonctions, en charge de la politique de conservation préventive et responsable de la recherche scientifique, il a notamment mis en place un programme de sauvegarde et de préservation des archives. Membre de l'Association des archivistes suisses, M. Lionel Bartolini est une personnalité connue et reconnue dans le milieu des archivistes et des spécialistes de la conservation en Suisse. Il est également l'auteur de plusieurs publications sur l'histoire neuchâteloise. Sa grande connaissance du fonctionnement des Archives de l'Etat, de l'histoire neuchâteloise, sa bonne intégration dans le milieu scientifique et ses nombreux contacts dans l'ensemble de la région jurassienne, mais également en Suisse et à l'étranger, ont convaincu le Conseil d'Etat de le désigner à cette fonction.

Domiciliée à Neuchâtel, mariée, Mme Christine Rodeschini est titulaire d'une licence ès lettres de l'Université de Neuchâtel en histoire de l'art, histoire et archéologie. Entre 2006 et 2007, elle a également suivi un cours de management « formation pour cadres » à La Chaux-de-Fonds. Depuis 2003, elle est responsable du DAV, en charge des archives audiovisuelles pour le canton de Neuchâtel. A ce titre, elle est membre de la Commission cantonale « Archives pour demain ». Dans le cadre de ses fonctions, Mme Christine Rodeschini a notamment conduit de nombreux projets tant en matière de restauration de documents d'archives que de leur mise en valeur à travers des publications et des collaborations institutionnelles ; en collaboration avec le Service informatique de l'entité neuchâteloise (SIEN), elle participe en outre à la migration des bases de données d'archives afin de les rendre accessibles via internet.

**Contact : Suzanne Béri, cheffe du Service des affaires culturelles, tél. 032 889 69 08.**

**Collège des Mûriers : subvention définitive de 1,9 mio de francs à la commune de Colombier**

Le Conseil d'Etat a accordé une subvention définitive de 1,9 mio de francs à la commune de Colombier pour la construction du collège des Mûriers, soit 20% du montant de travaux subventionnables estimés à 9,5 mios de francs. La subvention définitive sera versée à raison de tranches de quelque 600.000 francs en juin 2008, juin 2009 et juin 2010. A noter que le Conseil d'Etat avait accordé un décembre 2003 une subvention provisoire de 2 mios de francs pour un total de travaux subventionnables devisés alors à 11 mios. Les comptes finaux de la commune de Colombier ont présenté depuis une dépense inférieure au devis initial. Le versement des subventions cantonales intervient dans le cadre des crédits budgétaires annuels disponibles.

**Contact : Thierry Christ, collaborateurs scientifique au Secrétariat général du DECS, tél. 032 889 69 00.**

- **Les réponses aux consultations fédérales sont disponibles sur [www.ne.ch/ConsultationsFederales](http://www.ne.ch/ConsultationsFederales)**

**Pour complément d'information:**

**Corinne Tschanz, chargée de communication, tél. 032 889 40 39.**

Neuchâtel, le 26 mai 2008